

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires**

ARRÊTÉ du 2 novembre 2023

**complétant la composition du jury du concours professionnel pour
l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au
titre de l'année 2023**

**Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ainsi que le
directeur général de l'Office français de la biodiversité ;**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement modifié notamment par le décret n° 2022-340 du 10 mars 2022 ;

Vu le décret n°2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant les modalités du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2023 ;

Sur proposition du Directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Directeur général de l'office française de la biodiversité ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté du 4 septembre 2023 est complété comme suit :

Sont adjoints aux membres du jury, les examinateurs spéciaux suivants :

- Monsieur Franck ALARY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
- Madame Chiona HULLAR, technicienne supérieure de l'environnement
- Madame Mélanie MERLE, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Virginie PARRA, technicienne supérieure de l'environnement
- Monsieur Guillaume RULIN, chef technicien de l'environnement
- Madame Clotilde SAGOT, cheffe technicienne de l'environnement

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ainsi que le directeur général de l'office française de la biodiversité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 novembre 2023

Le ministre de la transition Ecologique et
de la cohésion des territoires,

Pour le ministre et par délégation,

Grégoire
JOURDAN
gregoire.jou
rdan

Signature
numérique de
Grégoire JOURDAN
gregoire.jourdan
Date : 2023.11.02
14:48:44 +01'00'

Le directeur général de l'Office français de la
biodiversité,



Olivier THIBAUT